

FRANCE

Règlement - Concours Indy 500 : Deux places pour Indianapolis 500

Le présent Règlement s'applique à votre participation au concours Firestone Indy 500 sur le site Web. Vous pouvez participer au Concours via le lien <<http://indy500.firestone.fr>>

§ 1. – Définitions

- 1.1. Concours : le concours Bridgestone tel que décrit plus en détail à l'article 3.
- 1.2. Période du Concours : la période s'étendant de la Date d'ouverture à la Date de clôture, au cours de laquelle un Participant peut prendre part au Concours.
 - 1.2.1. Date d'ouverture : la date à partir de laquelle un Participant peut prendre part au Concours, soit le 19/03/2018 à 12h00.
 - 1.2.2. Date de clôture : la date de clôture pour la réception des participations au Concours, soit le 07/04/2018 à 23h59.
- 1.3. Participant : toute personne qui prend part au Concours et remplit les conditions pour ce faire conformément à l'article 2 du Règlement.
- 1.4. Prix : Le gagnant remportera :

Un gagnant remportera : Un voyage pour deux à Indianapolis (États-Unis) d'une valeur approximative de 2 500 euros par personne, comprenant : les vols (uniquement à partir de l'un des principaux aéroports de votre pays de résidence) et/ou le transport (de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'événement Indy 500), trois nuits dans un hôtel 4 étoiles du 25 au 28 mai, l'entrée à l'événement Indy 500, l'entrée au IndyCar Driver's Meeting et l'entrée au Legends Day présenté par Firestone.
- 1.5. Société Organisatrice : Bridgestone Europe SA Siège social établi Kleine Kloosterstraat 10, 1932 Zaventem (Belgique), numéro d'entreprise 0441.192.820, organisateur du concours.
- 1.6. Règlement : les présents règlement et conditions, y compris la politique de confidentialité et la politique en matière de cookies, qui s'appliquent au Concours, tels que repris sur le site Web par la Société Organisatrice : <http://indy500.firestone.fr>
- 1.7. Gagnant : participant qui remporte le Prix conformément aux dispositions de l'article 3.1. Un seul Gagnant sera désigné pour ce Concours.

§ 2. – Conditions d'admission

- 2.1 Le Concours est ouvert aux résidents de la France âgés d'au moins 18 ans au moment de leur participation et en possession d'un passeport valable au moins six mois après la date du voyage et de l'ESTA. Le présent Règlement s'applique au gagnant et à la personne qui l'accompagne.
- 2.2. Le Concours n'est pas accessible aux employés (ou à la famille immédiate des employés) de la Société Organisatrice ou de toute société affiliée à la Société Organisatrice, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Concours ou dans le Prix (ou sa fourniture).

2.3. Seules les participations de personnes en pleine possession de leurs capacités personnelles seront acceptées ; les autres participations, y compris les participations d'agents, de groupes organisés ou les participations automatiquement générées par ordinateur, ne seront pas acceptées. Pour prendre part au Concours, le Participant doit se rendre sur le Site Web : < <http://indy500.firestone.fr> >

2.4. La participation s'effectue uniquement en ligne via <http://indy500.firestone.fr> et ne peut être envoyée par la poste.

2.5. La participation au Concours est gratuite. Elle ne nécessite donc pas d'effectuer un achat et n'implique pas d'autres frais de la part du Participant en sus des coûts déjà supportés, comme sa connexion Internet.

2.6 En décidant de prendre part au Concours, le participant accepte le Règlement et le fait que la Société Organisatrice puisse enregistrer, filmer ou photographier le Gagnant à des fins commerciales lorsqu'il accepte le Prix et/ou profite de parties du Prix, sans payer une quelconque rémunération. Tous les droits, y compris le copyright sur ces médias, reviendront et appartiendront à la Société Organisatrice à perpétuité.

2.7. Le Règlement, y compris la politique de confidentialité et la politique en matière de cookies, peut être consulté sur < http://indy500.firestone.fr/terms_conditions_FR.pdf>.

2.8. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure les Participants qui utilisent des noms ou adresses incomplets ou faux, ainsi que ceux qui abusent du Règlement, le manipulent, le contournent ou tentent de le manipuler ou de le contourner, ou se rendent coupables de tout type de fraude.

2.9. Les Participants peuvent uniquement prendre part au Concours pendant la Période du Concours et de la manière décrite dans le présent Règlement.

2.10. Seule une participation par Participant sera autorisée.

2.11. Pour pouvoir prendre part au Concours, le Participant doit disposer d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'un autre terminal et d'une connexion Internet haut débit.

§ 3 – Gagnant

3.1 Prix : Un gagnant remportera : Un voyage pour deux à Indianapolis (États-Unis) d'une valeur approximative de 2 500 euros par personne, comprenant : les vols (uniquement à partir de l'un des principaux aéroports de votre pays de résidence) et/ou le transport (de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'événement Indy 500), trois nuits dans un hôtel 4 étoiles du 25 au 28 mai, l'entrée à l'événement Indy 500, l'entrée au IndyCar Driver's Meeting et l'entrée au Legends Day présenté par Firestone.

3.2 Le Concours est ouvert aux résidents de la France âgés d'au moins 18 ans au moment de leur participation et en possession d'un passeport valable au moins six mois après la date du voyage et de l'ESTA. Le présent Règlement s'applique au gagnant et à la personne qui l'accompagne.

3.3 Le gagnant sera sélectionné parmi les participants par un jury composé de trois jurés qualifiés en fonction du meilleur résultat et de la meilleure réponse à la question subsidiaire. Les Participants sont invités à répondre à la question suivante : Pourquoi devrions-nous vous envoyer, vous et votre ami(e), aux 500 miles d'Indianapolis (Indy 500) ?

Le jury peut désigner un Gagnant en toute discrétion à la majorité simple sur la base de la réponse qui parle le plus à l'imagination et est la plus convaincante. Toutes les

décisions du jury seront finales et aucune correspondance ne sera engagée par rapport à ses décisions. Les noms des jurés sont disponibles sur demande explicite en cas d'intérêt légitime manifeste.

Le gagnant sera sélectionné parmi les participants par un jury Bridgestone en fonction de la réponse la plus créative à la question.

3.4. Les Gagnants seront désignés le 10/04/2018.

3.5 Le gagnant doit être disposé à voyager aux États-Unis du 25 au 28 mai et être disponible pour ce faire.

3.6. Le Prix est strictement personnel et non échangeable contre de l'argent, des biens et/ou des services.

3.7. Les Gagnants seront contactés par Bridgestone Europe NV/SA par e-mail dans les 5 jours ouvrables suivant leur désignation.

3.8. Si un Gagnant ne réclame pas son prix dans un délai de 7 jours après sa désignation par l'envoi d'un e-mail à Firestone en mentionnant les données demandées, la Société Organisatrice se réserve le droit de sélectionner un nouveau Gagnant pour le Prix, conformément à la procédure décrite aux articles 3.1. et 3.2.

Informations demandées : Informations personnelles sur le gagnant et son compagnon de voyage :

- Prénom
- Nom de famille
- Numéro de téléphone
- Adresse complète (y compris le pays)
- Adresse e-mail
- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Copie du permis de conduire
- Copie du passeport
- Allergies alimentaires, le cas échéant
- Mobilité réduite (oui/non)

En prenant part à ce Concours, tous les Participants acceptent que leurs données seront contrôlées par la Société Organisatrice comme stipulé au § 5 - Avis de confidentialité.

§ 4 – Exclusion de responsabilité

4.1 La Société Organisatrice, ses employés, ses parties contractantes et tout autre tiers impliqué ne pourront en aucun cas, sauf négligence intentionnelle ou grave entraînant des préjudices corporels ou un décès ou manquement aux obligations contractuelles essentielles de la Société Organisatrice, être tenus responsables d'un quelconque dommage résultant du Prix (de sa mise à disposition et/ou de son utilisation) ou de la participation au Concours.

4.2 La Société Organisatrice, ses employés, ses parties contractantes et tout autre tiers impliqué ne pourront être tenus responsables d'aucune perte ni d'aucun retard d'inscription des Participants résultant d'événements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, tels que des dysfonctionnements du logiciel, du terminal des Participants, de leur réseau, de leur connexion Internet, etc.

4.3. La Société Organisatrice ne fournit aucune garantie en ce qui concerne les Prix mis à disposition et se décharge de toute responsabilité à cet égard (hormis en cas de

négligence intentionnelle ou grave). La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable d'un quelconque défaut relatif aux Prix, notamment de retard de mise à disposition ou de réception du Prix par rapport à ce qui a été annoncé, ou si le Prix (de remplacement) est différent du Prix initialement proposé.

Certaines juridictions ne permettent pas d'exclusion ou de limitation de responsabilité dans certaines ou toutes les situations ou conditions susmentionnées. Dans ces juridictions, la responsabilité de la Société Organisatrice sera limitée dans toute la mesure permise par la loi.

Tous les impôts devant être payés aux termes de la législation locale ou autre du Participant sur la totalité ou une partie de la valeur du Prix seront à la charge du Participant et ne pourront en aucun cas être réclamés à la Société Organisatrice.

§ 5 – Avertissement relatif à la Protection des Données

5.1. Bridgestone Europe NV/SA

Veillez noter que *Bridgestone Europe NV/SA* deviendra le responsable de vos données personnelles transmises ci-dessus dans votre et notre intérêt légitime suite à votre décision de participer au concours, en vue de son organisation et de son exécution. Vous n'êtes pas obligé(e) de nous communiquer les données que nous vous demandons. Cependant, si vous choisissez de ne pas nous les communiquer, vous ne pourrez pas participer au concours.

Nous supprimerons vos données quand toutes les obligations légales relatives à votre participation au concours arriveront à terme et quand il n'y aura plus aucun intérêt légitime à les conserver davantage. Si vous souhaitez que nous supprimions vos données plus tôt, cela peut avoir une influence sur votre participation au concours, dont notamment votre exclusion du concours. Sur base de votre consentement supplémentaire pour l'utilisation de vos données à des fins commerciales, *Bridgestone Europe NV/SA* sera le responsable de vos données utilisées à des fins commerciales et ce jusqu'à la rétraction du consentement. Nos procédures internes peuvent nous conduire à effacer vos données plus tôt ou à vous demander de confirmer à nouveau votre consentement. Mais dans tous les cas, vous en serez informé(e) au préalable. Le consentement est donné librement et n'a aucune influence sur votre participation au concours. Vous pouvez retirer votre consentement **à tout moment** en écrivant à l'adresse e-mail suivante : privacy@bridgestone.eu (et via les coordonnées que vous nous avez transmises).

Le cas échéant, vous pouvez également retirer votre consentement en cliquant sur le lien de désinscription présent dans toutes les communications que nous vous enverrons. Cependant, le retrait du consentement ne compromet pas la légalité du traitement effectué avant ce retrait. Dans ce cas, étant donné notre intérêt légitime de vous communiquer uniquement des messages voulus, vos données sont susceptibles d'être reprises dans le cadre de la segmentation de notre clientèle (p. ex. pour savoir le type et la localisation de services de maintenance pouvant susciter votre intérêt). Toutefois, ce type de profilage n'engendrera aucune décision automatisée qui vous serait opposable. Vous pouvez vous opposer à ce type de profilage en utilisant les coordonnées susmentionnées. Dans chacun des cas susmentionnés et dans la limite réglementée par la loi applicable (notamment le Règlement général sur la protection des données), vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, d'en demander la rectification et la suppression ainsi que la restriction du traitement qui vous concerne, et d'exiger la transmission des données à une autre organisation. Tout cela est possible en utilisant vos et nos coordonnées mentionnées ci-dessus. Pour les besoins liés à l'organisation du concours et à son exécution, ainsi que – le cas échéant – la réalisation d'activités commerciales, il se peut que vos données personnelles soient divulguées à des agences de soutien marketing et à des fournisseurs de prestations de services de systèmes d'information pour le responsable du traitement, uniquement en vertu des accords de

chaque sous-traitant dans la limite décrite ci-dessus. Si vous estimez que le traitement de vos données enfreint vos droits légaux, vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données personnelles, notamment dans le pays de votre résidence habituelle, de votre lieu de travail ou du lieu de l'infraction présumée. Veuillez noter que toutes les données personnelles acquises par *Bridgestone Europe NV/SA* seront traitées de façon strictement confidentielles et en totale conformité avec nos politiques et nos procédures en matière de sécurité et de vie privée (dont vous pouvez demander la copie via les coordonnées susmentionnées) et avec les lois applicables sur la protection de la vie privée.

§ 6 – Réclamations

- 6.1 Pour toute réclamation, question et/ou remarque, vous pouvez contacter le service client de la Société Organisatrice :
- par téléphone : 0032(0)2 714 6700 (REMARQUE : des frais de communication internationale peuvent s'appliquer)
 - par e-mail : privacy@bridgestone.eu
- 6.2 En cas de litige relatif à l'organisation du Concours et au Concours de manière plus générale, la décision de la Société Organisatrice sera irrévocable et exécutoire, et ne pourra donner lieu à aucune négociation.

§ 7 – Divers

7.1 La Société Organisatrice se réserve le droit (i) de modifier ou de repousser le Concours et la Date de clôture sans préavis si les circonstances l'exigent ; (ii) de modifier le Règlement à sa discrétion pour tout motif, et (iii) d'annuler le Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

7.2 Tous les formulaires d'inscription deviendront la propriété de la Société Organisatrice à compter de leur soumission, y compris tout droit de propriété intellectuelle y afférent. Les Participants renoncent de manière irrévocable et sans condition à tout droit moral et autre droit sur leur inscription et déclarent y être habilités conformément au présent Règlement.

7.3 Toute question ou tout sujet non couvert par le présent Règlement sera soumis à l'interprétation exclusive de la Société Organisatrice.

7.4 Si un tribunal ou toute autre autorité compétente juge l'une quelconque des dispositions du Règlement (ou une partie seulement) invalide, illégale ou inapplicable, ladite disposition ou partie de disposition devra être ignorée, dans la mesure requise, et la validité et l'applicabilité des autres dispositions ou parties de dispositions du Règlement n'en seront pas affectées.

7.5 Le présent Règlement est régi par le droit belge.

7.6 Tout litige relatif au Concours ou au présent Règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges, uniquement après une première tentative de la Société Organisatrice et du Participant de trouver un règlement à l'amiable.